

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ **AFFICHE LE 29 SEP. 2022**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

N° 27 - Projet
Partenarial
d'Aménagement (PPA)
« recomposition spatiale
littorale » : demande de
financement pour
l'étude de
réaménagement
durable des plages

Rapporteur :
Manuel Vaquero, conseiller
municipal délégué

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°27 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) « recomposition spatiale littorale » : demande de financement pour l'étude de réaménagement durable des plages

Monsieur Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) « recomposition spatiale littorale », la commune a lancé une étude pour l'aménagement durable des 4 plages de Saint-Jean-de-Luz Nord, tel que prévu dans le programme prévisionnel des actions menées sur la période 2021-2024. Cette action prévue sous maîtrise d'ouvrage communale s'inscrit pleinement dans la réalisation concrète du PPA.

Cette étude comprend :

- Une mission de maîtrise d'œuvre globale pour la plage d'Erromardie ;
- Une mission globale et forfaitaire pour le réaménagement des plages de Lafitenia, Mayarco et Cenitz.

Le groupement D'une commune à l'Autre (urbanisme-paysage) – ETEN (environnement) – CITADIA (mobilités) – IDEIA (VRD – gestion hydraulique) a été retenu à l'issue de la consultation afin d'accompagner la collectivité et ses partenaires.

Au-delà des financements déjà apportés par l'Etat dans le cadre du programme « France Relance », la commune a sollicité la Région Nouvelle-Aquitaine, partenaire du PPA, pour un co-financement de cette étude notamment dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité et de développement économique et touristique.

Le coût estimatif de l'étude préalable des 3 plages de Lafitenia, Mayarco et Cenitz s'élève à 44 000 euros HT. La plage d'Erromardie a déjà fait l'objet d'une étude préalable.

La commune sollicite la Région Nouvelle-Aquitaine pour un financement de cette étude à hauteur de 30% du coût global, soit pour un montant de 13 200 € HT.

Organisme	Montant (€ HT)
Etat	22 000
Région Nouvelle-Aquitaine	13 200
commune de Saint-Jean-de-Luz	8 800
TOTAL	44 000

Il est proposé au Conseil municipal :

- De solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine pour le co-financement de l'étude de réaménagement durable des plages, à hauteur de 13 200 € HT.
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents à cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 12 septembre,
- Sollicite la Région Nouvelle-Aquitaine pour le co-financement de l'étude de réaménagement durable des plages, à hauteur de 13 200 € HT.
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents à cette demande.

Adopté à 28 voix

4 absentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

